

LE MENTORAT BY AFTE, TOI AUSSI TU Y PENSES ?

mentORat
afte



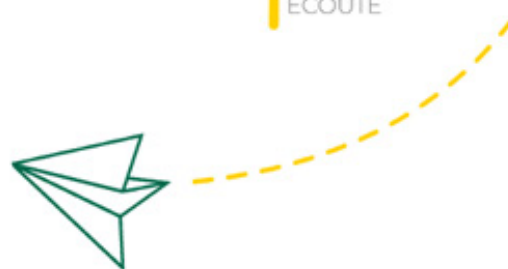
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

SOFT
SKILLS

BIENVEILLANCE

CONFIDENTIALITÉ

ÉCOUTE



PRÉAMBULE

A l'initiative de la commission « ETI », le programme mentORat a pour objectif de donner aux trésoriers un outil complémentaire d'accompagnement de leur développement professionnel, en proposant aux trésoriers un accompagnement par un mentor dans un cadre professionnel défini.

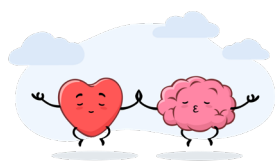
OBJECTIFS & DÉFINITION DU MENTORAT

- Donner accès aux talents de l'AFTE à des trésoriers expérimentés et de confiance afin de favoriser leur développement professionnel.
- Promouvoir la diversité des profils grâce à un accompagnement personnalisé dans les évolutions de carrière.
- Contribuer à l'AFTE de demain et au développement de la visibilité du métier de trésorier.
- Un accompagnement professionnel à travers une relation privilégiée entre un mentor et un mentoré basée sur la confidentialité et la bienveillance des échanges ;
- Un enrichissement mutuel reposant sur un engagement réciproque et continu du mentor et du mentoré sur la durée du programme ;
- Une responsabilité partagée entre le mentor et le mentoré sur le succès de la relation ;
- Un moyen de favoriser la solidarité et la coopération dans un cadre professionnel ;
- Un levier de développement professionnel ;
- Une stimulation à l'ouverture et une expérimentation de la diversité.

VALEURS DU PROGRAMME MENTORAT



CONFIDENTIALITÉ



BIENVEILLANCE



ÉTHIQUE



**OUVERTURE D'ESPRIT
ÉCOUTE**

ENGAGEMENTS DU MENTOR

L'engagement principal du mentor est de favoriser le développement professionnel du mentoré, ce qui s'articule autour de 3 axes :

L'attitude :

- S'engager et maintenir l'engagement sur la durée du programme ;
- Respecter la personnalité du mentoré, en le soutenant sans le juger ;
- Eclairer le mentoré dans la recherche de solutions sans le faire à sa place ;
- Être généreux et disponible dans un esprit positif ;
- Ne pas se comporter en supérieur hiérarchique ni en coach ;
- Manifester de l'empathie et créer une relation de confiance pour privilégier un cadre bienveillant ;
- Être authentique.

Le partage d'expérience :

- Aider le mentoré à développer son projet professionnel ;
- Donner des conseils constructifs ;
- Partager son expérience et son parcours dans l'ensemble de ses aspects ;
- Faire de l'écoute active et donner du feedback utile.

Le respect du programme :

- Respecter la confidentialité des échanges ;
- Réévaluer et clarifier de manière permanente les objectifs du mentoré.

ENGAGEMENTS DU MENTORÉ

L'engagement du mentoré est de savoir tirer profit d'un accompagnement professionnel, ce qui s'articule autour de 3 axes :

L'attitude :

- S'engager et maintenir l'engagement sur la durée du programme ;
- Apprécier la contribution du mentor, son engagement et sa qualité ;
- Avoir envie de progresser professionnellement : être proactif dans la relation de mentorat et se projeter dans l'avenir ;
- Être ouvert, flexible et dans un esprit positif ;
- Rechercher et accepter le feedback et les conseils ;
- Accepter les difficultés éventuelles pour progresser.

Le partage d'expérience :

- Préparer ses rencontres avec le mentor ;
- Affiner l'expression de ses besoins, de ses attentes et de ses interrogations ;
- Savoir se livrer pour mieux progresser.

Le respect du programme :

- Respecter la confidentialité des échanges ;
- Identifier ses objectifs initiaux, qu'ils soient atteignables et accepter de les faire évoluer dans le temps ;
- Respecter le cadre validé avec le mentor.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Le programme est animé de manière bénévole par un comité de pilotage.

Tout adhérent de l'AFTE peut devenir membre et postuler gratuitement au programme de mentORat de l'AFTE, à titre de mentor ou de mentoré.

L'adhésion au programme est gratuite et ouverte à tous, sous réserve d'être adhérent à l'AFTE.

La participation se fait sur la base du volontariat.

Les grandes étapes du mentORat sont :

- Entrée dans le programme après réponse au questionnaire de motivations ;
- Entretien avec un des membres du comité de pilotage ;
- Création des paires par le comité de pilotage en toute confidentialité ;
- Adhésion de la paire à la charte du programme mentORat ;
- Lancement au cours d'une session de rencontre entre les paires et l'un des membres du comité de pilotage pour présentation des participants et rappel du cadre du mentORat ;
- Entretien de mi-parcours et fin de parcours avec un des membres du comité de pilotage.

La durée minimale est de 6 mois (renouvelable une fois) et le rythme des entretiens est à définir en fonction des besoins et des agendas du mentor et du mentoré.

CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité est un des piliers majeurs du programme mentORat.

Le mentor et le mentoré devront, pendant et au-delà de la durée du programme, respecter la confidentialité des échanges en particulier :

- Au sujet de la paire constituée
- Concernant les entreprises du mentor et du mentoré
- La nature et les sujets des discussions

De façon générale, le mentor et le mentoré s'engagent à ne divulguer aucun élément qui pourrait porter préjudice à l'une des parties.

Le comité de pilotage s'engage également au plus grand respect de la confidentialité sur les participants, toute information ou document qui lui serait confié dans le cadre de sa mission.

Par dérogation, cette règle de confidentialité pourra être levée sur demande et autorisation écrite de chacune des parties (mentor et mentoré).

COMMUNICATION

D'une manière générale, les informations seront partagées et relayées aux membres du comité de pilotage via l'adresse email dédiée au programme mentORat : mentorat@afte.com. Il est toutefois possible d'entrer en contact avec les membres du comité de pilotage via leurs adresses emails professionnelles. Les participants au programme mentORat acceptent que toute communication ou information soit relayée sur leur adresse email professionnelle communiquée à l'AFTE, à défaut sur l'adresse email préalablement communiquée.

Aucun participant du programme de mentORat de l'AFTE n'est habilité à s'exprimer à l'extérieur au nom du programme de mentORat, au nom de l'AFTE ou au nom d'un autre participant sans un accord préalable écrit des membres du comité de pilotage et du bureau de l'AFTE. De manière générale, les communications externes sont organisées en coordination avec l'équipe de communication de l'AFTE.

Les communications internes aux adhérents de l'AFTE et membres correspondants doivent être organisées en coordination avec l'équipe de communication de l'AFTE.

Prénom Nom _____

Date _____

Signature